

Modification du droit pénal

Je suis certain que le député pourra comprendre mon objectif. Nous prenons cette affaire très au sérieux. Comme d'autres députés l'ont signalé, le débat d'aujourd'hui n'est pas particulièrement partisan, préoccupés que nous sommes tous par la conduite en état d'ivresse que nous souhaitons voir réprimer tout à fait.

Et pendant que nous aggravons les peines qui seront imposées aux conducteurs ivres, nous encourageons de différentes façons les fabricants de spiritueux à appuyer financièrement des compétitions athlétiques fort populaires au Canada. Ce genre de contradiction est-elle acceptable dans notre société? Je ne dis pas qu'un parti en particulier accepte la contradiction, mais il reste qu'elle existe vraiment.

Je rappelle que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a pris les moyens pour interdire ce genre de choses. Je pense que cela suffit pour indiquer la nature de nos préoccupations et l'orientation que nous préconisons.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais demander au député si le Nouveau parti démocratique accepterait que soient retirées les dispositions relatives à la conduite en état d'ivresse afin que la mesure soit votée rapidement sinon demain du moins le plus tôt possible quand les travaux reprendront après les fêtes.

M. Riis: Monsieur le Président, de nombreux organismes ont dit qu'ils souhaitaient venir témoigner. J'estime qu'il s'agit d'une mesure très technique et que les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété sont aussi très techniques. Des dizaines de milliers de conducteurs devraient être poursuivis, mais s'en tirent à cause des lacunes techniques de la loi actuelle.

Je me demande s'il serait dans l'intérêt des Canadiens d'adopter une mesure aussi importante sans connaître l'avis entre autres de l'Association du Barreau canadien. Les avocats de la défense ou de l'accusation devraient pouvoir donner leur avis sur les aspects techniques précis du projet de loi.

D'autre part, c'est une option dont le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, de concert avec ses homologues des deux autres partis, sera sans doute disposé à discuter. Je voudrais indiquer pourquoi nous hésitons à accélérer avec enthousiasme l'étude de ce projet de loi. Je voudrais éviter que les personnes qui doivent être pénalisées parce qu'elles conduisent en état d'ébriété puissent s'en tirer grâce aux nombreuses subtilités que renferme cette mesure.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) veut-il poser une question ou faire un commentaire?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque au sujet des propos de mon collègue de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Ce qu'il faut bien se rappeler, en ce qui concerne le moment où ce projet de loi est proposé, ce n'est pas qu'un parti aurait pu le présenter à un moment ou à un autre

ou que le gouvernement l'a présenté aujourd'hui alors qu'il aurait pu le faire il y a environ deux semaines. Le moment choisi est tel que non seulement le gouvernement et les partis politiques, mais également l'ensemble de notre société, estiment qu'il faut faire quelque chose.

A l'heure actuelle, nous disons que le moment est venu, c'est vrai, mais il est venu de faire bien des choses. Ne nous lançons pas dans ce débat la veille de l'ajournement. Laissons ce projet de loi qui est si important aller au comité. Entendons les témoignages de personnes visées, comme les groupes formés par les familles qui ont été tragiquement touchées par ce genre d'incidents. Entendons l'avis de représentants du monde juridique. Le temps est venu, mais il est venu de bien faire les choses. C'est ce que nous voulons dire aujourd'hui et s'ils y réfléchissent un peu, les députés en conviendront avec nous.

Nous savons que le projet ne pourra prendre force de loi d'ici Noël. Ne nous y trompons pas. Il faut que le Parlement et nous, parlementaires, décidions de renvoyer ce projet de loi au comité, pour qu'il l'améliore dans la mesure du possible, de sorte qu'après avoir pris ces premières dispositions pour lutter contre les accidents tragiques que nous voulons empêcher, nous puissions passer aux autres problèmes qui en découlent, comme la question de la publicité qui entoure les boissons alcoolisées. Puis nous passerons à l'étape suivante. Notre culture est celle de l'automobile et de l'alcool. La plupart d'entre nous, sinon tous, sommes profondément empreints de ces cultures. Nos villes sont construites autour de l'automobile et toute notre culture tourne autour de l'alcool. C'est pourquoi il nous reste d'importantes étapes à franchir. Ce projet de loi en est un que nous devrions tous prendre très au sérieux. A cette fin, il faut qu'il soit examiné au comité.

• (1650)

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de York-Ouest (M. Marchi) veut-il poser une question ou faire un commentaire, ou veut-il participer au débat?

M. Marchi: Je veux participer au débat.

M. Malone: Obstructionniste.

M. le vice-président: Si aucun député n'a de question à poser ou de remarque à faire, je donne la parole au député de York-Ouest.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je participe volontiers à ce débat. Je ne prise guère les invectives que les députés d'en face viennent de m'adresser. Je rappelle qu'un précédent orateur a déclaré que tous les députés doivent avoir la chance de participer au débat. Chaque député doit en effet communiquer à la Chambre les idées et les points de vue de ses commettants.